

**Séance publique du 29 mars 2004**

**Délibération n° 2004-1739**

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Cité internationale - Projet d'extension du palais des congrès - Dépôt de permis de construire pour travaux modificatifs dans le palais des congrès existant**

service : Direction générale - Direction des grands projets

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération globale du palais des congrès à la Cité internationale consiste en la réalisation d'une salle de trois mille places et de surfaces annexes (commissions, administration, etc.), d'un volume d'exposition en prolongement du forum de l'actuel palais des congrès et d'un parc de stationnement de trois niveaux.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par le groupement Renzo Piano-Michel Corajoud.

Les 18 mars et 26 avril 2002, le conseil de Communauté a approuvé le coût prévisionnel du projet et individualisé l'autorisation de programme correspondant à l'opération.

Cette opération inclut un certain nombre de travaux à réaliser dans le courant de 2004 dans le palais des congrès existant afin de relier les deux bâtiments.

Le projet de délibération a pour objet d'accepter le projet de dépôt du permis de construire pour la réalisation de travaux dans le palais des congrès existant.

Il s'agit essentiellement de travaux de percement des parois moulées côté parc et côté Rhône au niveau exposition et mezzanine, de création de liaisons verticales entre la zone administration existante et le niveau mezzanine du nouveau bâtiment, de l'extension du poste central de gestion et de sécurité actuel.

Ces travaux seront réalisés par les entreprises en charge des lots gros œuvre, chauffage-ventilation-climatisation-désenfumage, électricité courants forts, électricité courants faibles, faux-plafond, faux-plafond plâtre et peinture revêtements muraux, désignées dans le cadre des travaux de l'extension du palais des congrès comme prévus dans leurs marchés respectifs.

La ville de Lyon étant actuellement propriétaire du bâtiment, il sera proposé à son Conseil en date du 19 avril 2004 une délibération pour autoriser la Communauté urbaine à déposer le permis susvisé et effectuer lesdits travaux ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2001-7696 en date du 26 février 2001 et celles des 18 mars et 26 avril 2002 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**Autorise** monsieur le président à :

- a) - déposer le dossier de permis de construire pour les travaux modificatifs dans le palais des congrès existant,
- b) - signer tous les actes administratifs nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,